



MAIRIE DE SAINT MOLF

1 rue des épis- 44350 SAINT MOLF
Tél. : 02 40 62 50 77- accueil@saintmolf.fr

printemps 2022
Particulier

RÉSERVATION

Salle de la Roche Blanche

(Rue de la Roche Blanche)

BAISSE DU BRUIT À 22 H
par respect pour le voisinage fermeture des portes côté cour
ARRÊT DE LA MUSIQUE À 1 H
(coupure automatique de l'alimentation électrique)

Nom, prénom :

Adresse complète

Téléphone (obligatoire) : courriel :

Attestation d'assurance :

Joindre attestation d'assurance AU NOM DU LOCATAIRE garantissant la responsabilité civile en tant qu'occupant temporaire de la salle (indispensable).

Nature de la manifestation :

La manifestation est privée ou publique (doit être déclarée en mairie- contacter le service manifestations)

avec ouverture d'un bar (débit boissons à demander en mairie – affichage réglementaire obligatoire)

Date et horaires : Nombre de personnes :

Matériel : Tables : quantité : Chaises : quantité :

Podium (tarif en supplément) préciser la taille : 3m x 3m- 3m x 4.5m- 6m x 4.5m

Autre matériel : joindre une liste

TOUT MATÉRIEL PRIS DANS LA SALLE DOIT ÊTRE RANGÉ OÙ IL A ÉTÉ TROUVÉ

Utilisation de la cuisine (four, gaz, armoires chauffantes, réfrigérateur) OUI NON

Si oui, la présence du traiteur est obligatoire lors de l'état des lieux d'entrée.

Utilisation du réfrigérateur hors cuisine OUI NON

Sauf exception **les clés seront remises au locataire par l'agent en charge de l'état des lieux**, qui en fixe les dates et heures en contactant les locataires quelques jours avant la date réservée.

Trois chèques de **cautions** doivent être remis lors de la réservation

Un **forfait éclairage/chauffage** est facturé en supplément en période d'hiver (01/11 au 15/04)

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement relatif à la location de la salle, qu'il a lu et approuvé, et des conditions financières de cette location. Le tarif appliqué sera celui en vigueur le jour d'occupation effective de la salle, et non à la date de la réservation.

Cautions*	établissement	N° du Chèque
<input type="checkbox"/> Chèques à restituer <input type="checkbox"/> Chèques à détruire	Bancaire	
Dégradation 300 €		
Nuisances sonores 100 €		
Propreté 100 €**		
Chauffage du 01/11 au 15/04		
Paiement de la location		

Fait à
le

Signature du demandeur

*chèques à remettre avec le formulaire de réservation à l'ordre du trésor public

**Le ménage de la salle est sous la responsabilité des utilisateurs. Merci de signaler dès votre arrivée tout fait relatif à la propreté, à l'état du bâtiment ou des matériels.

RÉSERVÉ A LA MAIRIE

Accord transmis	Date	E-mail	Courrier	Main propre
Refus				

Tarif indicatif au jour de la réservation :

+ forfait éclairage/chauffage en période d'hiver (01/11 au 15/04) :

Refus

À Saint-Molf, le

Le Maire, Hubert DELORME

Action	Date	Fait par
Logiciel réservation		
Calendrier outlook		
COPIE Services Techniques		
COPIE dossier manif. si publique		
Copie Restaurant Scolaire		